

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 002-8455/20/BM

■ Approbation d'un avenant à la convention conclue avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence relative à la promotion du territoire au MIPIM 2020 et au SIMI 2020

MET 20/15799/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises, de promouvoir les grands projets structurants et de favoriser ainsi les investissements.

La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi décidé de participer aux éditions 2020 du Marché International des professionnels de l'Immobilier (MIPIM) prévu à Cannes initialement du 10 au 13 mars 2020, et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) prévu à Paris, aux dates prévisionnelles des 9, 10 et 11 décembre 2020.

Comme lors des trois précédentes éditions de ces salons, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité, dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, associer à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat,

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

A ces fins, une convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence relative à la promotion du territoire au MIPIM 2020 et au SIMI 2020 a été conclue.

Par cette convention, les partenaires ont souhaité partager un même objectif de valorisation d'une offre globale du territoire et ont souhaité offrir une meilleure lisibilité de l'offre foncière et immobilière en réalisant un stand commun.

Malheureusement, en raison de l'épidémie de coronavirus qui a touché et touche encore l'ensemble des territoires, et en respect de l'état d'urgence sanitaire instauré, l'organisateur du MIPIM a décidé d'annuler l'édition 2020 du Salon.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention de partenariat initiale afin de prendre en compte cette annulation et d'en prévoir ses conséquences financières.

En effet, initialement, le budget prévisionnel et le plan de financement de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2020 étaient les suivants :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands	145 000	Euroméditerranée	65 000
Aménagement des stands	155 000	CCIMP	10 000
Opérations de promotion	20 000	Ville de Marseille	15 000
		GPMM	40 000
		Sous-total partenaires	130 000
		Participation Métropole	190 000
TOTAL	320 000	TOTAL	320 000

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élevait donc à la somme de 190 000 euros TTC.

Cependant, et compte tenu de l'annulation du MIPIM 2020 le budget prévisionnel de l'opération a été revu à la baisse. Il s'élève désormais à 180 000 € TTC et comprend les frais déjà engagés à la date de l'annulation du MIPIM pour l'aménagement du stand MIPIM et la réalisation de ses outils de communication, les frais de location de l'emplacement du stand SIMI, son aménagement, ainsi que les prestations permettant d'optimiser la participation à cet événement (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

Il se répartit comme suit :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Aménagement des stands	120 000	Métropole	107 000
Location du stand SIMI	55 000	Euroméditerranée	36 500
Opérations de promotion SIMI	5 000	GPMM	22 500
		Ville de Marseille	8 400
		CCIMP	5 600
TOTAL	180 000	TOTAL	180 000

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Le montant de la participation de la Métropole à cette opération s'élèvera désormais à 107 000 euros TTC.

Chaque partenaire versera à la Métropole, mandataire des partenaires, le nouveau montant de sa participation financière.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence (CCIAMP), relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2020 et au SIMI 2020 .

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 033-7274/19/BM du 19 décembre 2019 du Bureau de Métropole portant approbation d'une convention de partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence relative à la promotion du territoire aux salons professionnels au MIPIM 2020 et au SIMI 2020 ;
- La convention de partenariat conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence relative à la promotion du territoire au MIPIM 2020 et au SIMI 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'après trois participations aux bilans positifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité participer aux éditions 2020 du MIPIM et du SIMI qui s'imposent comme deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise.
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole a souhaité à nouveau associer à sa participation à ces salons, les différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat.
- Que dans ce cadre, une convention de partenariat a été conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence relative à la promotion du territoire au MIPIM 2020 et au SIMI 2020.
- Que suite à l'annulation du MIPIM 2020, il convient de conclure un avenant à cette convention de partenariat afin d'organiser les conséquences financières de cette annulation.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant, ci-annexé, à la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au Marché International des professionnels de l'Immobilier 2020 (MIPIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2020 (SIMI).

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les crédits ouverts au budget principal de la Métropole 2020 : Fonction : 64 - nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : B 330.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2020 de la Métropole : sous-politique B330 natures 70875 (Ville de Marseille) et 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020